

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET N° 75/192 du 18/4/75

portant nomination des responsables de la
direction de l'O.C.B.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 75/191 du 18 avril 1975 portant création de l'O.C.B. ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier.— Sont détachés auprès de l'Office Congolais des Bois (OCB) pour y exercer les fonctions de :

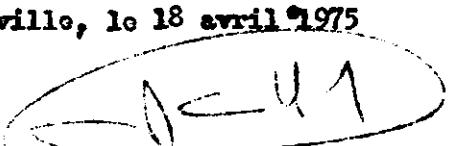
- 1^o— Directeur général : M. BATETANA Jean-Pierre, administrateur des SAF de 6^e échelon ;
- 2^o— Directeur commercial : M. BOBONGO David, professeur de CEG ;
- 3^o— Directeur financier : M. KHONO Pascal, administrateur des SAF de 4^e échelon ;
- 4^o— Directeur administratif : M. OUATOULI Mathieu, Chef de division des affaires étrangères ;
- 5^o— Chef de l'agence de Bruxelles : M. ITOUA EKABA Bernard, ingénieur des travaux agricoles de 3^e échelon ;
- 6^o— Chef de l'agence de Bâle : M. NIABLA Jean-Marie, inspecteur de l'enseignement primaire de 6^e échelon.

Article 2.— La rémunération des intéressés sera prise en charge par l'OCB qui est en outre redevable envers le Trésor de l'Etat Congolais de la contribution pour constitution de leurs droits à pension.

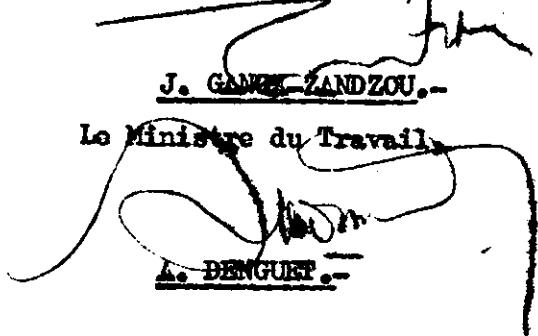
Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres :
Le Ministre des Eaux et Forêts

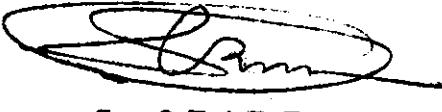
Fait à Brazzaville, le 18 avril 1975


H. LOPESE

Le Ministre du Travail,


A. DENGUET

Le Ministre des Finances,


S. OKALE